



Doc. 14403
10 octobre 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les troisième et quatrième phrases par la phrase suivante:

«L'Assemblée note les progrès réalisés en matière d'évaluation, de formation et d'éthique des procureurs et se félicite des améliorations apportées aux procédures de sélection des nouveaux juges, au moyen desquelles 60 % des juges en exercice ont été sélectionnés.»

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HUSEYNOV Vusal, Azerbaïdjan, PPE/DC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDL
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC
ŞAHİN USTA Leyla, Turquie, CE
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. 2017 - Quatrième partie de session

